



COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

3 septembre 2015

Déclaration préalable des élu-e-s CFDT

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La CFDT tient à affirmer son soutien à la famille et aux proches de Christophe THIEBAUT décédé en service à la DIR Est, le 27 août 2015. La délégation CFDT et l'ensemble de ses militants et adhérents partagent l'émotion que cet accident mortel suscite à la DIR Est et dans tout le ministère. Elle alerte de nouveau l'administration sur les conditions de travail des personnels d'exploitation, les risques élevés inhérents à leur métier et rappelle l'obligation de résultats en matière de prévention et de risques professionnels qui lui incombe en la matière.

En ce qui concerne la réforme territoriale, notre discours ne change pas : de point d'information en point d'information, notre information reste minimale, voire nulle et très parcellaire de votre part.

Nous ne disposons toujours pas d'éléments de dossier permettant de préparer ce CTM au mieux avec un argumentaire constructif.

La pseudo concertation « affichée » va se heurter rapidement à la difficulté de ne pas avoir les nouveaux schémas d'organisation des préfectures de région et des directions régionales qui ne seront connus qu'en fin d'année 2015, après les élections régionales.

La question de l'organisation de la mobilité fonctionnelle et/ou géographique des agents touchés par cette réforme reste l'un des principaux enjeux, or là aussi il va y avoir un décalage entre la connaissance des organisations des services régionaux et le moment de positionner les agents bénéficiant d'une priorité d'affectation.

Concernant le fonds d'accompagnement de la mobilité « forcée » qui ne peut être pour nous que volontaire et acceptée, compte tenu de l'état des finances publiques, d'une part, et des difficultés à harmoniser les rémunérations des différents ministères, d'autre part, il est difficile d'apporter beaucoup de crédit à ces propositions.

Le dernier décret concernant l'accompagnement de certains emplois de catégorie A précise que les dispositions de maintien des droits pour les agents touchés par la réforme territoriale ne sont que provisoires et que le régime indemnitaire ainsi que la bonification indiciaire (et la NBI ne concerne pas que les A) sont dégressifs et limités dans le temps. Et après ?

La CFDT demande une information réelle et transparente sur la réforme territoriale et un dialogue social efficace afin de permettre d'accompagner les agents. Aussi, pour la CFDT, pas un agent ne doit voir ses conditions de vie sociale et familiale dégradées (temps de déplacement, de travail, amplitude journalière). L'administration doit réfléchir, en liaison avec les organisations syndicales et innover pour conserver à chacun sa situation et ses rémunérations. Des solutions alternatives existent (travail déporté, télétravail, maintien des lieux de résidence administrative et prise en charge des temps de déplacement sur le temps de travail...). Si elles ont forcément un coût, elles permettront indéniablement une moindre casse et sans doute une meilleure adhésion des personnels aux évolutions et aux efforts demandés.

La CFDT exige des garanties pour les agents impactés par la réforme en termes d'effectifs, de maintien des implantations, d'organisation du travail, de maintien de la rémunération souvent liée aux fonctions exercées et au poste occupé, et des mesures concrètes d'accompagnement.

La CFDT revendique le maintien de la gestion ministérielle des agents de l'État, y compris pour les CAP, afin d'éviter les impacts très négatifs sur les mobilités interrégionales, les problèmes d'équité de traitement entre les différents agents selon les territoires et l'utilisation des agents selon le bon vouloir des préfets de région déconnectés des ministères. La CFDT exige de réels accords négociés sur les conditions de la mise en œuvre de cette réforme et un véritable droit d'opposition aux mesures de gestion contestées qui pourraient être proposées dans ce cadre.

Pour terminer sur ce point, nous ré-insistons sur l'impérieuse nécessité de prendre en compte la souffrance des agents impactés par cette réforme. Vous avez refusé d'aborder ce sujet en CHSCTM, précisant qu'il serait traité en CTM. Qu'en est-il ? Nous vous rappelons une fois de plus que vous avez des obligations de résultats en matière de prise en charge des risques psychosociaux et de préservation de la santé morale et physique de vos personnels.

En ce qui concerne le RIFSEEP, la CFDT ne peut se contenter ni d'un dialogue social inachevé sur ce sujet, ni des incertitudes qui demeurent à la fois sur le périmètre et sur le gain réel des agents.

La concertation menée à la DGAC, avec pour résultante un protocole triennal signé en 2013 par une majorité de syndicats dont la CFDT, nous paraît a contrario, et nous l'avons déjà dit dans cette enceinte, une voie intéressante, à élargir, de notre avis, à l'ensemble du champ ministériel. Les dossiers présentés ce jour, qui recueilleront notre avis positif, témoignent une nouvelle fois de l'intérêt d'une telle démarche. Ils permettent des avancées notables pour deux corps d'ingénieurs, IEEAC et IEESA, avec la création de grades fonctionnels qui contribuent à rééquilibrer le paysage statutaire de la DGAC, mais également d'autres mesures attendues, de promotion interne, d'accélération de carrière ou d'accompagnement du changement à la DGAC.

A l'instar de nos camarades, nous souhaitons bien sûr la bienvenue à Cécile Avezard, nouvelle DRH.

Nous savons que la DRH envisage une énième réorganisation, nous exigeons que la plus grande attention soit portée aux agents affectés dans cette direction.

Sur le dossier du « quasi-statut des personnels de l'environnement », pour lequel la concertation a été de meilleure qualité, sans atteindre le niveau attendu en matière de dialogue, nous souhaitons une véritable négociation afin de mettre la ministre en situation d'obtenir de réelles avancées, fort d'un accord négocié. Au lieu de cela nous avons participé à une concertation et nous avons assisté, impuissants, aux reculs permanents et remises en cause des propres propositions de l'administration au fur et à mesure de sa négociation avec les administrations du guichet unique. Nous restons persuadés, là encore, qu'une réelle négociation sur ces sujets, et pourquoi pas un accord, mettraient la ministre dans de meilleures positions pour négocier avec ses interlocuteurs des autres ministères.

L'examen du projet de loi de l'AFB a été reporté au 1^{er} janvier 2016. Ce report ne nous donne t-il pas l'occasion de nous mettre en situation et pourquoi pas de conclure cette négociation et de la conclure par un accord ?

Nous le croyons ! En avez-vous la volonté ?

Je vous remercie.

Réponses du président du CTM (Francis Rol-Tanguy) aux déclarations préalables des élu-e-s

Le CTM budgétaire du 1^{er} octobre, en présence des ministres, se tiendra le lendemain du conseil des ministres sur le projet de loi de finances et répondra à toutes les questions posées sur le budget.

Sur les OPA, pour les recrutements, il y a retour à l'arbitrage sur le contingent d'embauche et pas d'espoir avant la fin de l'année.

Pour l'amiante, les textes sont sortis au cours de l'été et les choses avancent.

Pour le quasi-statut des personnels de l'Environnement, la dead line est à la fin du mois de septembre. Les ministres apporteront les réponses définitives avec le cadrage du quasi statut en CTM avant la fin de l'année. Cela peut se faire sans la loi.

En ce qui concerne la réforme territoriale, pour le secrétaire général, il y a cohérence entre le message envoyé aux agents et la lettre de la ministre à Manuel Valls, pas de suppression de mission mais un équilibre entre DREAL et DDT.

Les lettres aux préfigurateurs vont partir mi-septembre (au lieu de mi-juillet).

Le secrétaire général est conscient du climat créé par la succession de réformes et des risques psychosociaux y afférant. Tout cela crée des interrogations et des inquiétudes.

Il veillera à être plus présent sur le terrain pour être davantage à l'écoute des agents.

L'information routière a évolué depuis 1970. Des outils informatiques ont été développés. La réforme du CNIR se place dans ce contexte et le système informatique TIPI est hébergé sur Séquoia à la DGITM qui double avec le CNIR de Rosny. Le but de la réforme est de regrouper les outils et les moyens, avec la même démarche au niveau des DIR, de regroupement des moyens locaux. Les DIR sont un outil de gestion des informations nécessaire aux préfets de zone pour gérer les crises routières (notamment hivernales). Il n'y a pas de suppression de Bison Futé mais une généralisation d'outils.

Cécile Avezard, nouvelle DRH, annonce que les retards de GAP sont une priorité, elle note la demande de communication du rapport du CGEDD.

Elle souhaite rendre la DRH plus performante sans la déstabiliser.

La réforme territoriale sera accompagnée par la mise en place d'un comité de suivi ministériel qui se réunira le 12 octobre et le fera autant que de besoin.

La circulaire de prépositionnement est en cours d'élaboration.

Une note sur les études d'impact est en cours de finalisation, elle inclura la nécessité du dialogue social, l'ensemble des contributions des OS et des compte-rendus de réunions seront annexés à l'étude d'impact.

Cette réforme imposera de revoir la gestion du GRAF en raison de l'évolution des structures dans les régions fusionnantes (mise en cohérence de l'intitulé des postes et des organigrammes) mais aussi de prendre en compte le développement de structures et de responsabilités plus en transversalité (moins de management d'équipes et plus de management de projet).

Le dialogue social est à renforcer.

Point 1 : projets d'arrêtés portant application des dispositions du décret 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps :

- des adjoints administratifs du MEDDE
- des adjoints techniques du MEDDE
- des syndicats des gens de mers
- des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable
- des techniciens supérieurs du développement durable spécialité « navigation et sécurité maritime »
- des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration du développement durable
- des inspecteurs des affaires maritimes

L'ensemble des organisations syndicales votent contre ces projets d'arrêtés.

La CFDT Fonction publique a voté contre le RIFSEEP lors de sa présentation en 2014. Malgré l'opposition des organisations syndicales, le gouvernement a fait le choix de publier les textes portant sa création. Les ministres ont demandé une dérogation pour les seuls corps techniques et d'exploitation auprès de la DGAFP, remettant en cause la volonté affichée par le gouvernement d'harmoniser les différents systèmes. Nous interrogeons le secrétaire général sur la réponse de la DGAFP. Pour l'instant, il n'y en a pas. La lettre de demande est en fait partie le 31 août.

Pour la CFDT, l'harmonisation des régimes doit se poursuivre pour mettre fin aux disparités entre filières et entre services.

L'objectif à terme doit rester l'intégration d'une part importante des primes dans la grille indiciaire.

La CFDT demande qu'une nouvelle réunion technique se tienne avant le prochain CTM du 17 septembre.

Le secrétaire général répond que le processus étant lourdement engagé (cf le JO) il ne faut rien espérer d'une réunion.

Commentaires CFDT : Ou comment contourner l'obligation de négocier en imposant des contraintes non négociables émanant de l'espace supérieur... Le CTM doit-il se résigner à se transformer en chambre d'enregistrement ?

Point 2 : projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et d'aide à la mobilité du conjoint (évolution du dispositif d'information routière, réorganisation du CGEDD, réorganisation de la DREAL Centre-Val-de-Loire

La reconnaissance réglementaire des restructurations étant favorable aux personnels concernés, en leur permettant d'accéder au bénéfice de la prime de restructuration, la CFDT a, une fois encore, voté pour le projet d'arrêté présenté.

Votes :

Pour : CFDT et Solidaires

Contre : FO

Abstention : UNSA, CGT-FSU

Point 3 : DGAC – réforme statutaire du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile

La CFDT s'est exprimée dans son intervention liminaire, en rappelant l'intérêt d'une démarche d'accord social négocié. Ces mesures qui, notamment, améliorent la carrière de deux corps d'ingénieurs et aménagent favorablement les conditions de maintien de qualification dans un contexte de réorganisation des services, sont attendues depuis la signature du protocole social DGAC (octobre 2013) par les personnels concernés ou susceptibles de l'être.

Malgré cette relative lenteur, due essentiellement à la difficulté éprouvée par le guichet unique (DGAFP + Budget) à accepter que de telles mesures leur soient imposées, l'existence d'un protocole social, validé par la signature majoritaire d'organisations syndicales de la DGAC (dont la CFDT) et la signature d'un ministre et prévoyant ces mesures, a permis de garantir leur mise en place.

Votes IEEAC

Pour : CGT, FO, FSU, CFDT et Solidaires

Absention : UNSA

Votes IESSA

Article 1 sur les missions :

Pour : CGT, FO, FSU, CFDT et Solidaires

Contre : UNSA

Votes sur tous les autres articles :

Pour : CGT, FO, FSU, CFDT et Solidaires

Contre : UNSA

Votes sur le 2ème décret :

Pour : CGT, FO, FSU, CFDT et Solidaires

Abstention : UNSA

Votes ICNA

Pour : CGT, FO, FSU, CFDT et Solidaires

Abstention : UNSA

Les mesures catégorielles 2015 seront sur les salaires d'octobre.

Un point GAP sur les retards et la gestion des salaires est annexé à ce compte-rendu.

Les représentants CFDT lors de ce CTM :

Véronique THYS et Mohand ADOUANE, élu-e-s titulaires

Jean-Christophe SALUSTE et Isabelle MESLIER, suppléant-e-s

Isabelle ROUSSEAU, Albert AMBOISE, Christian CAZAUX, experts